

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 18

Supprimer les alinéas 7 et 8 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition selon laquelle le juge se prononce en fonction des intérêts en présence, ce que le juge fait naturellement.